



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

~~~~~

Date de convocation : 23/06/ 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le JEUDI 26 JUIN à 18H30, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Noëlle ARMAND, le Maire

Conseillers en exercice présents : LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, SEGUIN Stéphane, AUDEOUD Jean louis, DECOQ Joëlle, ANTOINE David, et COQUET Laurence.

Absents : BROSILLE Fabien pouvoir à M. ROUX

QUIDU Baptiste pouvoir à Mme COQUET

BONNIFACY Laurent

Mme COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir accepter un point supplémentaire à l'ordre du jour

- Renouvellement concession cimetière
- Heure complémentaire de Mme GORISSE en l'absence de Mme COQUET

### **1) DEVIS ABATTAGE D'ARBRES PARC JEUX ET FUTURE AIRE PIQUE NIQUE**

Nous avons demandé 2 devis identiques pour abattre des arbres qui menacent la parcelle Aire de jeux et aire de pique-nique :

- 1<sup>er</sup> devis : AUBER Gabriel à Propiac pour un montant de 3.700 €
- 2<sup>ème</sup> devis : LEDOUX Jérémy à Nyons pour un montant de 4.800 €

Mme le Maire demande au conseil de délibérer afin de choisir le devis qui correspond le mieux. Les travaux correspondant au devis accepté seront à réaliser à l'automne.

Mme le Maire demande de voter

Pour l'entreprise AUBER Gabriel : 9 pour en demandant de rajouter l'abattage d'un peuplier.

Mme DECOQ Joëlle arrive après ce point.

## **2) INSTALLATION DEFIBRILLATEUR – ACHAT ou LOCATION**

Mme le Maire rappelle que l'installation d'un défibrillateur est devenue obligatoire dans chaque commune. Il est donc indispensable que l'on prenne une décision  
La société qui nous avait fait parvenir un devis vu au dernier conseil, nous a fait parvenir une nouvelle proposition pour de la location.

Mme le maire rappelle les 2 devis proposés pour l'achat :

- Un modèle pour un montant de 1.798,52 €
- L'autre pour un montant de 1.654,52 €

Pour de la location :

- 35 € par mois pour un modèle posé en intérieur
- 40 € par mois pour un modèle posé en extérieur

Après consultation du conseil Mme le Maire demande de voter pour l'achat ou la location.

Pour achat : contre :10

Pour la location : pour 10

Nous acceptons le devis et le défibrillateur sera installé sous le préau à côté de l'ancienne Mairie.

## **3) AUTORISATION DE REVERSEMENT DE LA DOTATION FORFAITAIRE DE SOLIDARITE VOIRIE A LA CC-BDP**

Comme toutes les années le département accorde à la commune de Ste Jalle une enveloppe forfaitaire de solidarité voirie pour compléter le montant des travaux voirie prévus dans l'année en cours

Madame le Maire propose de reverser cette somme à la CC-BDP et de la charger de négocier et réaliser les travaux sur la voirie communale en 2025.

Mme le Maire demande de délibérer

Pour : 10

## **4) REFAIRE DELIBERATION POUR ACHAT DU LOT 3 – PARCELLE A1501 PAR MME TESTELMAN ET M. URBAIN**

Une délibération avait été prise en 2020 mais cette vente était restée en attente.  
Pour signature chez le Notaire il faut une délibération de moins de 2 mois.

Mme le Maire demande au conseil après lecture de la délibération de 2020 de bien vouloir refaire à l'identique une délibération afin de pouvoir signer l'achat auprès du notaire.

Pour : 10

## **5) DEFINITION DU NOMBRE D'ANNEES POUR L'AMORTISSEMENT DES INSTALLATIONS SUR LE BUDGET DE L'EAU**

A la demande de la Trésorerie nous annulons la délibération que nous avons pris le 1<sup>ER</sup> avril 2025 pour redéfinir le nombre d'années pour les amortissements en fonction des montants des travaux.

Il nous est proposé :

- 30 ans sur le réseau eau
- 40 ans sur le réseau assainissement
- 5 ans pour les frais (études, véhicule, outillage, petit matériel)
- 1 an pour les biens de faible valeur maxi 500 €

Mme le Maire demande de bien vouloir voter cette nouvelle délibération

Pour : 10

## **6) RENOUELEMENT CONCESSIONS CIMETIERE**

En 2023 nous avons délibéré pour des nouveaux tarifs pour les concessions PLEINE TERRE – CAVEAU – COLOMBARIUM ET CAVURNE mais nous n'avions pas évoqué le renouvellement pour 30 ans des concessions arrivant à terme.

2 solutions s'offrent à nous :

- Soit nous renouvelons sur le même montant que la première vente
- Soit on définit un prix moindre

Mme le Maire demande à l'ensemble des conseillers de se prononcer

Les conseillers sont d'accord pour garder le même montant que pour l'achat de ces concessions

Pour : 10

## **7) REMPLACEMENT 1<sup>ère</sup> ADJOINTE – LAURENCE COQUET**

Laurence, pour raisons personnelles, va être obligée de s'absenter

Environ 6 semaines (15 août et 15 octobre)

En raison de la charge de travail, nous vous demandons de pouvoir, pour ce laps de temps nous autoriser à mettre 5 H. de plus au contrat de notre secrétaire DOROTHEE GORISSE

L'ensemble du conseil est d'accord et prévoit même une durée de 10 semaines, à voir les dates exactes en fonction de Mm COQUET.

Pour : 10

## **DIVERS**

### **- IMPASSE DU PRIEURE – VOIR POUR NETTOYAGE**

Les allées concernant le prieuré sont à la charge de la commune.  
Dans ce lotissement dont presque toutes les maisons ont été vendues par DAH, les nouveaux Habitants se plaignent de problèmes d'hygiène dans les allées en autre celle du bas.  
Ces problèmes d'hygiène viennent d'un nombre considérable de chats chez un locataire.  
Les nouveaux d'habitants demandent à la municipalité de faire une action pour le nettoyage de l'allée et voir ce que l'on peut faire pour cette multitude de chats.  
Dans un premier temps nous allons faire un courrier auprès du locataire afin qu'il trouve de toute urgence une solution pour se débarrasser de ses chats. Un chat par famille semble plus que raisonnable.

### **- TRAITEMENT U.V. DU ROUTAS**

Nous avons fait une demande de devis pour remplacer le système chloré du réservoir du Routas par un système U.V. Le devis est très conséquent mais le département nous informe que les travaux peuvent être financés à hauteur de 80%.  
Mme Le Maire rappelle que la commune n'est pas propriétaire du terrain où se trouve le réservoir. Dans un premier temps nous allons demander au propriétaire s'il y a possibilité qu'il nous vende une petite parcelle afin que le réservoir se trouve sur la commune de Ste Jalle et non chez un particulier.

### **- NOUVEAU CIMETIERE**

Il y a beaucoup de mauvaises herbes au niveau cimetière. Il va être important de faire des travaux pour faire un chemin correct, bordure, goudron ou autres  
Nous allons déjà dans un premier temps débroussailler et ensuite une décision sera prise pour éventuellement goudronner ou autre le cheminement ;

### **- PROBLEME EAU Maison STRIVAY**

Une solution a peut-être été trouvée afin que cette maison ait de l'eau en permanence même si la pression ne sera jamais au même niveau que toutes les maisons de Ste Jalle.  
Nous espérons que cela va fonctionner  
La seule solution pour avoir plus de pression serait que M. et Mme STRIVAY installe un surpresseur à l'arrivée de leur maison.

### **- RALENTISSEUR ET PONT DEVANT ANCIENNE MAIRIE**

Nous avons contacté la DDE en ce qui concerne le ralentisseur à l'entrée du village côté Nyons ainsi que pour le pont devant l'ancienne Mairie.  
Lors de la tournée cantonales le nouveau directeur de la DDE sera informé afin de prévoir des travaux début 2026 pour rehausser la chaussée au niveau du ralentisseur et surtout remettre en état le pont qui est considéré comme un ouvrage d'art.

- **PROBLEMES ARS en lien AVEC PERMIS DE CONSTRUIRE**

**Suite au problèmes rencontrés avec l'ARS concernant le classement de nos réservoirs d'eau et du refus des permis de construire** Mme Le Maire informe les conseillers que plus de 34 communes sont concernées dans notre secteur. Il y a eu diverses réunions avec le Préfet, l'ARS et l' AMF qui n'ont aboutis à rien. D'autres actions vont être organisées pour essayer de trouver des compromis.

- **COURRIER M. MICHELET – PETANQUE**

Nouveau problème sous les platanes entre Mr Michelet et les pétanqueurs. Celui-ci trouve qu'ils font beaucoup de bruit à côté de la buvette et souhaiterait qu'ils se déplacent en face sur le Terrain à côté de l'ancienne Mairie, seulement en cette période il fait très chaud de ce côté. Ce problème dure depuis plusieurs années et personnellement je ne sais plus que faire. Nous en avons débattu en conseil, sans trop de résultat, car les conseillers confirment que les platanes ont toujours été un terrain de boules et ils pensent que l'on ne pas interdire aux anciens et autres de jouer à cet endroit. Un conseiller s'est proposé pour rencontrer une nouvelle fois M. MICHELET

- **DEBROUSSAILLAGE AUTOUR DES PROPRIETES**

**Comme toutes les années, nous rappelons à tous les propriétaires, l'obligation de débroussailler autour de leur propriété sur 50 mètres afin de minimiser les risques d'incendie. Il s'agissait de prévention jusqu' à présent mais cette année certains propriétaires ont déjà été sanctionnés par les services l'état avec des amendes allant jusqu'à 1500 €**

Tous les points ont été vus, la séance est levée à 21H10